



**La laïcité en France :  
repères historiques**

page 2



**RETOUR  
ANIMATION MEJE**

page 4



**ZOOM SUR**

**LA LAÏCITÉ AU SEIN DU LYCÉE  
FRANCO-ALLEMAND**

page 7

**Un principe  
partagé**

page 8



**#7**

décembre 2019

# CÉTAVOU

## La laïcité dans le monde



**RDV en ligne**

pour retrouver ce numéro dans sa version web



# Édito

## LA LAÏCITÉ EN FRANCE : UN MODÈLE UNIQUE ?

Depuis plusieurs semaines, la notion de laïcité est revenue au cœur des débats dans l'actualité française. Un sondage IFOP en date du 28/10/2019 révèle ainsi que 78 % des Français estiment que notre modèle de laïcité est en danger.

Le modèle français serait-il donc menacé ? Rappelons qu'en France, la laïcité est définie par la loi de 1905 sur la séparation des églises et de l'État, renforcée progressivement par la jurisprudence. Trois valeurs indissociables sont affirmées par la législation : la liberté de conscience et de culte, la neutralité de l'État, et l'égalité de tous devant la loi, sans distinction de croyances.

En adhérant à ces valeurs communes, les citoyens favorisent le vivre ensemble par le respect des différences.

À en croire les réponses au sondage cité, la liberté de conscience, l'égalité de chacun ou même la neutralité de l'État seraient remises en cause. Et de quelle façon ? Par le port d'un signe religieux ostensible dans un service public ? Par une manifestation religieuse sur la voie publique ? Par une différenciation de menus au sein d'une restauration scolaire ? À toutes ces questions, la législation a apporté des réponses, contribuant ainsi à renforcer le modèle français de laïcité.

Ce modèle, presque unique dans le monde, il faut le connaître. Mais alors qu'en est-il de la place de la religion dans les autres pays du monde ? La laïcité serait-elle une spécificité française ?

M. KALYNTSCHUK

Professeur d'histoire et géographie  
au Collège Jean-Jacques Rousseau  
à Voujeaucourt

## La laïcité en France : repères historiques

La laïcité est un concept assez récent, pourtant les relations entre l'État et les religions ont une histoire longue et conflictuelle. La Révolution française de 1789 marque l'abolition de la monarchie de droit divin. C'est une première étape de laïcisation en France.

La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, en 1789, garantit que « nul homme ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses » et la liberté de culte est proclamée en 1791. De 1881 à 1886 a lieu un long combat pour la laïcisation de l'École Publique, mené de front par Jules Ferry. Elle s'applique aux programmes, aux locaux et aux enseignants mais pas aux élèves. Le 9 décembre 1905 la loi dite de « Séparation des Églises et de l'État » a été promulguée par Émile Loubet, président de la République. Dans cette loi, deux articles sont mis en avant et toujours en vigueur aujourd'hui.

Le premier article mentionne que « La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes ». La liberté de conscience accorde à chacun la possibilité de pratiquer la religion de son choix ou de n'en pratiquer aucune sans subir de discrimination. Tandis que le libre

exercice des cultes, permet d'exprimer sa religion tout en respectant celle des autres.

Le second article précise que « La République ne reconnaît, ne salarie, ni ne subventionne aucun culte ». Cette loi, fixe la place respective de l'État et des Religions dans l'espace français et sa neutralité.

### L'État laïque ne privilégie aucune conviction philosophique ou religieuse.

La France reconnaît et valorise la liberté d'expression, ce qui permet à chacun de s'exprimer et débattre autour des religions sans nuire à une personne ou à un groupe de personnes.

Aujourd'hui, le contexte sociétal et politique amène à se questionner sur la loi de 1905, dite de séparation des Églises et de l'État : est-elle toujours d'actualité ? Est-il nécessaire de légiférer encore et toujours plus sur la laïcité ? La loi est-elle la seule réponse possible à l'application du principe de laïcité ? •

La Rédaction CÉTAVOU



### POUR ALLER PLUS LOIN :

CADÉNE N. «La laïcité pour les nuls», Paris : édition First, 2016, 238 P.  
DEBBRAY R., LESCHI D., « La laïcité au quotidien : guide pratique », Paris : Folio, 2016, 160 P.

# Et dans le monde, comment ça se passe ?

La laïcité en France n'est pas un principe universel. En effet, la loi de 1905 proclame une séparation stricte entre les Églises et l'État, mais cela n'est pas le cas dans les autres régions du monde.

Pour évoquer les différentes relations entre les Églises et l'État dans le monde, nous allons nous appuyer sur la classification de Valentine Zuber\*. Aujourd'hui, bon nombre de pays ont une ou plusieurs religions d'État, comme par exemple, le Danemark, le Royaume-Uni, la Finlande etc. Ensuite, des pays peuvent être amenés à collaborer avec certaines communautés religieuses en signant un accord par exemple, qu'on appelle concordat (accord écrit à caractère de compromis : concordat entre le pape et un État souverain). Enfin, nous trouvons les pays qui appliquent une séparation

stricte entre les Églises et l'État, comme c'est le cas en France, au Mexique, en Hongrie ou encore aux États-Unis. Dans cette dernière catégorie, il existe parfois une reconnaissance mutuelle entre l'Église et l'État qui peut conduire à des relations financières.

On retrouve souvent le terme de sécularisation qui peut se confondre avec la laïcisation. En effet ces deux termes se ressemblent dans leur définition mais pourtant cela ne signifie pas la même chose. La sécularisation désigne un processus de perte d'influence de la religion dans une société, tandis que la laïcisation est évoquée lorsqu'on parle de séparation entre les institutions politiques et la religion. L'une concerne la société et l'autre les institutions.



Carte réalisée lors de l'animation avec la MEJE, voir article page 4

La laïcité n'est ainsi pas actée dans tous les pays. Elle se fait plus ou moins naturellement sans forcément de cadre juridique. Les différentes croyances peuvent cohabiter ensemble dans le respect de chacune •

La Rédaction CÉTAVOU

\*Historienne Directrice d'Étude à l'École Pratique des Hautes Études (PSL) voir article page 8

## Témoignages

# LA LAÏCITÉ À LA FRANÇAISE VUE DEPUIS LA POLOGNE

J'ai été élevé en Angleterre dans la foi catholique, par ma mère polonaise très ancrée avec l'église et par ses expériences de jeunesse. Dans cette tradition, j'ai fait mes études dans une institution catholique, j'ai étudié la philosophie thomiste, j'ai créé une paroisse d'étudiants d'origine polonaise à Londres. Pour résumer je me pensais fortement croyant.

Quarante ans plus tard, et après presque 30 années passées en France, je me détermine comme non-croyant dans le sens des religions institutionnelles.

La laïcité à la française m'apparaissait au début comme une sorte d'alternative religieuse, voire une religion d'état certainement séculaire, mais imbibée de croyances venant, pour moi, de la révolution, de Napoléon et d'une tradition impérialiste.

Aujourd'hui je dirais, que la laïcité est pour moi davantage un profond respect pour

l'individu et le collectif. Elle est exigeante mais permet d'agir pour le bien public.

Dans la pratique, la laïcité est un peu éphémère, ressemble à une toile de fond pour le pays, un peu vétuste, et aurait besoin d'un renouvellement populaire. En même temps, la France passe par des étapes de changement très fort : être au centre d'une nouvelle Europe (avec l'Allemagne), perd ses repères politiques (traditions droite/gauche) et subit de plein fouet des extrémismes internes (du terrorisme) et externes (une déstabilisation géopolitique importante). Comment la laïcité peut tenir avec des enjeux si énormes, quand certaines personnes choisissent d'ignorer tout ceci et de continuer plus ou moins tranquillement leur vie de tous les jours ?

De la Pologne, pays longtemps vu comme très catholique (à 90 % il y a des années), la laïcité n'est pas clairement visible. Néanmoins avec une baisse de fréquence dans les églises, un refus voire une répulsion créée par la pédophilie des curés et la manière dont ils ont été couverts par leur hiérarchie, quelque chose se passe en Pologne ! Beaucoup de personnes sont prêtes à dire qu'elles ne pratiquent plus la religion.

Depuis 12 ans, je vis et travaille en Pologne. Je croise énormément de gens qui veulent un pays intégré à l'Europe. Ils veulent changer des choses. En termes de marketing, l'église catholique n'offre pas de « services » qui correspondraient aux besoins exprimés par les habitants. Ce qui fait que toute une partie de la population devient « laïque » naturellement. Ils ne sont pas dans une religion, ils peuvent en pratiquer des rites, mais pensent davantage pour eux même et prennent des décisions importantes concernant leurs enfants et leurs éducation. Ceci veut dire, que la Pologne, malgré « le bourdonnement » populiste et pro église du pouvoir est mûre pour accéder à des idées nouvelles qui peuvent être très proches de la laïcité. Indéniablement, pour ceci, la Pologne doit trouver sa voie, car le modèle français ne pourrait pas être transféré complètement.

Peter Wolkowinski,  
Consultant, spécialisé dans l'innovation et le changement, expert de UIA pour Coventry (Mifriendly Cities), et lead expert pour les réseaux urbains d'URBACT :  
« Urban Regeneration Mix »  
et « Boosting Social Innovation ».

# TÉMOIGNAGES D'ICI ET D'AILLEURS

Lors d'une rencontre avec l'association pour la promotion des liens interculturels et fraternels (ALIF) la rédaction de CÉTAVOU a recueilli des témoignages d'ici et d'ailleurs sur la laïcité. Cette association à vocation pédagogique travaille sur deux axes principaux : la prévention et la lutte contre toutes formes de discriminations et la prévention de la radicalisation.

## LA LAÏCITÉ, QUELLES REPRÉSENTATIONS EN AVEZ-VOUS ? COMMENT LA TRADUISEZ-VOUS DANS LE QUOTIDIEN ?

La laïcité n'est pas une valeur mais bien un principe juridique, on le confond souvent. Elle marque la rupture entre l'Église et l'État et permet la neutralité.

La laïcité c'est aussi une façon de vivre qui passe par l'éducation avec le respect et la tolérance. D'abord chez l'enfant, on lui apprend le respect, c'est la base de tout et on peut s'adapter à l'autre. Si on acquiert l'ensemble de ces valeurs, on fait un grand pas dans la vie et ainsi avec la laïcité.

## LA LAÏCITÉ EST UNE NOTION POSITIVE OU PLUTÔT NÉGATIVE ?

La laïcité donne des droits. Elle permet la liberté de conscience, de cultes. Elle donne la liberté d'expression sur des sujets parfois graves. Elle ne va pas à l'encontre des religions et nous pouvons vivre tous ensemble. Elle permet une forme de paix civile. C'est une vraie chance pour nous d'avoir ce principe dans notre pays. La laïcité peut avoir un côté négatif avec la stigmatisation de certaines religions alors que ce n'est pas le but.



## VOUS AVEZ CHACUN DES ORIGINES, EST-CE QUE VOUS SAVEZ COMMENT CELA SE PASSE DANS CES PAYS ? EST-CE QU'IL EXISTE UN PRINCIPE DE LAÏCITÉ ?

On va prendre l'exemple du Maroc. Le Maroc est un pays où règne une monarchie de droit divin. La religion d'État est l'Islam et donc la laïcité n'existe pas. Cependant, cela n'empêche pas de pouvoir pratiquer sa propre religion. Le Maroc est un pays assez ouvert : quand on est là-bas, on peut voir des personnes avec des Kippa, des voiles, etc. Les religions cohabitent les unes avec les autres.

D'autres pays sont sur ce modèle, l'Angleterre, par exemple, est aussi un pays avec une monarchie de droit divin. Le pays est pourtant très cosmopolite avec une liberté d'expression assez large.

## EN COMPARAISON À D'AUTRES PAYS, LA LAÏCITÉ A DES AVANTAGES OU DES INCONVÉNIENTS POUR NOTRE TERRITOIRE ?

Comme on l'a dit précédemment, elle donne beaucoup de libertés (cultes, paroles, ...). Néanmoins, la laïcité a ses dérives. On est parfois trop dans la restriction et dans l'interdiction. Elle ressort le plus souvent comme cela aux yeux des personnes. Certains veulent rayer de l'espace public toute visibilité de religions, or c'est ça aussi la base : pouvoir pratiquer sa religion dans l'espace public. Il faut laisser un espace public, un espace de liberté. Aujourd'hui, on a aussi le problème des mauvaises interprétations. Beaucoup de personnes, surtout les jeunes, ne connaissent pas réellement ce qu'est la laïcité. Elles ne savent pas l'expliquer et elles la perçoivent souvent comme quelque chose qui va à l'encontre des religions •

La rédaction CÉTAVOU



# RETOUR ANIMATION MEJE À ÉTUPES

La Maison de l'Enfance et de la Jeunesse d'Étupes nous a ouvert ses portes, durant trois matinées, pour mener différentes animations avec deux publics différents : des adultes et des adolescents. Un premier temps de sensibilisation autour de la laïcité est organisé pour poser les bases. La dernière matinée a permis de réunir les deux publics afin d'échanger autour de la laïcité dans le monde.



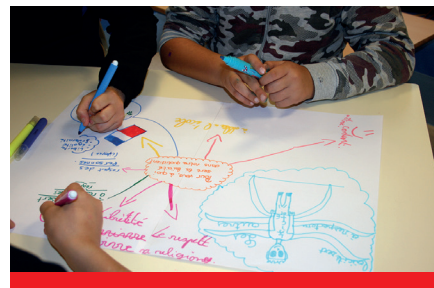
## LUNDI 28 OCTOBRE

Dernier temps d'animation avec les adultes et les adolescents, autour de la laïcité dans le monde, les origines familiales de chaque participant ont été le point de départ de l'animation. Les participants ont échangé sur la place de la religion dans d'autres pays et de récolter des témoignages.



## LUNDI 21 OCTOBRE

Ce second temps avec les adolescents a pris la même forme que la séance précédente avec le jeu Laïque Quiz. La laïcité est un principe qui inclut des mots et des notions parfois compliqués. Nous avons réussi ensemble à les décomposer pour qu'ils leurs paraissent plus simples et compréhensibles.



## LUNDI 14 OCTOBRE

Pour ce premier temps de sensibilisation avec les adultes, nous avons construit un « Laïque Quiz » directement inspiré du jeu « Burger Quiz ». Les questions présentes dans ce jeu ont été réalisées à partir du jeu Laïque'cité et du Kit Valeurs de la République et laïcité.

Trois manches ont permis de départager nos deux équipes : équipe Ketchup égaux et Mayo libre. De bons échanges et des débats ont eu lieu durant cette matinée, ce qui a permis d'approfondir les connaissances de chacun.

L'objectif de cette séance fut d'évoquer avec eux un sujet complexe mais qui demeure important et précieux en France. Les adolescents ont bien participé à l'animation et se sont intéressés à ce sujet présent dans leur quotidien. Les enfants ont également produit des dessins sur la laïcité en fin de séance.

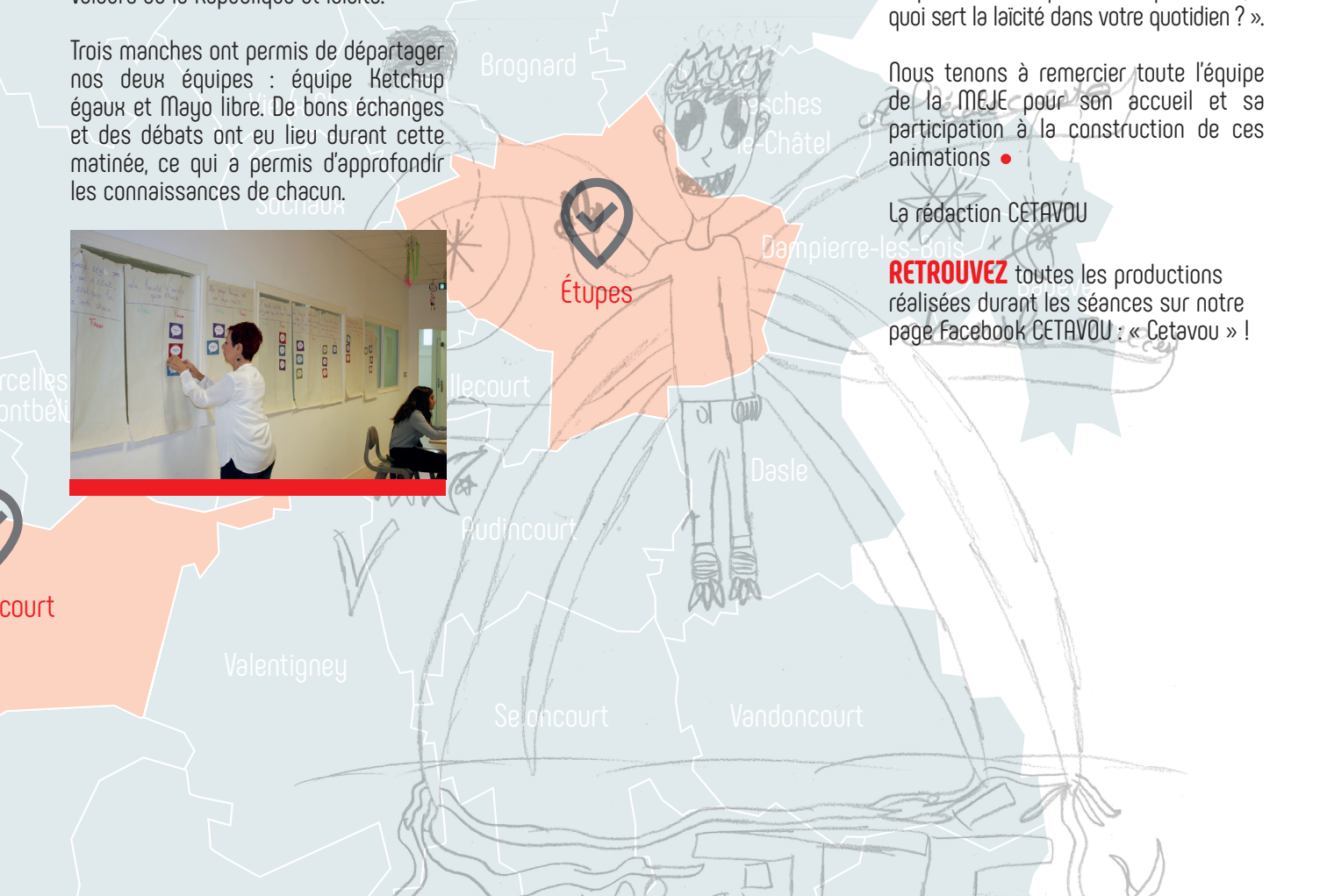
Lors de cette séance, nous avons constaté que les adolescents avaient retenu des éléments sur la laïcité évoqués lors du premier rendez-vous, ce qui leur a permis d'interagir davantage avec les adultes.

Pour clore ces animations, nous avons demandé aux participants de réaliser des cartes mentales, en petits groupes, en partant de la question : « pour vous, à quoi sert la laïcité dans votre quotidien ? ».

Nous tenons à remercier toute l'équipe de la MEJE pour son accueil et sa participation à la construction de ces animations •

La rédaction CÉTAVOU

**RETROUVEZ** toutes les productions réalisées durant les séances sur notre page Facebook CÉTAVOU : « Cetavou » !



# PROJET DE SENSIBILISATION AUX VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE ET À LA LAÏCITÉ AVEC DES COLLÉGIENS

Le journal CÉTAVOU a contacté M. Kalyntschuk, professeur d'histoire-géographie au Collège Jean-Jacques Rousseau à Voujeaucourt, pour construire avec une classe de troisième un projet afin de les sensibiliser aux Valeurs de la République et de la laïcité.

Plusieurs interventions sont programmées et se dérouleront jusqu'en février. Cette démarche a pour objectif de comprendre l'évolution de la laïcité, de faire s'exprimer les élèves, de construire une argumentation orale et/ou écrite. L'intérêt ici est de rendre les collégiens actifs du projet c'est-à-dire de faire

ensemble plutôt que de faire seuls. Nous travaillons à partir de ce que nous livrerons les élèves puis nous apporterons des apports complémentaires pour enrichir leurs connaissances.

Le résultat attendu est la réalisation par les élèves en petit groupe d'une production d'un support visuel, écrit, artistique ou sonore sur ce qu'il aura retenu des séances. Le choix du support est libre

La rédaction CÉTAVOU

## POUR SUIVRE L'ÉVOLUTION DU PROJET :

rendez-vous sur notre page Facebook CÉTAVOU : « Cetavou » !



**Ce journal est le vôtre !**

Écrivez-nous à :

[journalcetavou@gmail.com](mailto:journalcetavou@gmail.com)

ou sur notre [page FaceBook](#)

et faites-nous part de vos commentaires, réactions, propositions, idées, initiatives...

afin que nous en soyons le relais.



# ZOOM SUR LA LAÏCITÉ AU SEIN DU LYCÉE FRANCO-ALLEMAND



En Allemagne, la religion est plus présente dans l'enseignement qu'elle ne l'est en France. Ayant étudié dans une structure d'enseignement franco-allemande, j'ai pu remarquer quelques différences. L'enseignement de « religion catholique » ou « éthique » est obligatoire pour les élèves allemands.

Les élèves français n'avaient non seulement aucune obligation d'y participer mais ils n'en avaient pas la possibilité. En effet cela est en total contradiction avec les principes d'éducation français. Peu avant Noël et Pâques des messes catholiques sont données, l'intendance est obligatoire pour les élèves allemands croyants, mais pas pour le reste des élèves de l'établissement (français ou allemand). Pourtant malgré les différences dans l'enseignement, je n'ai pas remarqué plus d'inégalités dues à la religion que ce soit du côté français ou du côté allemand. Les croyances de chacun ont toujours eu lieu dans le respect, l'écoute et la compréhension de l'autre.

## LA FRANCE : PAYS DE LA LAÏCITÉ

J'ai souvent entendu dire par les lycéens et les professeurs allemands que la France est vue comme LE pays de la laïcité. Pourtant l'Allemagne ne connaît pas plus de discrimination qu'en France, chacun vit dans le respect des

croyances des uns et des autres, tout en vivant en communauté.

Chaque année, les allemands sont amenés à verser un impôt sur la religion. Cette taxe ne concerne pas tous les habitants, elle englobe seulement les allemands croyants recensés par le fisc. Cette appartenance à un lieu de culte se fait au moment de la déclaration d'impôt et se retranscrit en un acte purement administratif. Il n'engage en rien la reconnaissance propre d'une foi quelconque. À noter que cet impôt particulier est présent dans d'autres pays tel que la Suisse.

## ATHÉISME ET RELIGION

Certaines personnes qui se désignent comme « athées » appartiennent tout de même à une communauté religieuse, c'est pour eux une manière de s'investir dans la vie associative locale. Les institutions religieuses sont perçues comme des « Corporations de droit public », possédant une souveraineté

étatique. Cependant elles ne possèdent pas les droits de police, de l'armée, de diplomatie et de prélever des impôts.

## EN ALLEMAGNE : UNE NOTION SUBTILE

La vision de la religion en France et en Allemagne est très différente et par conséquence je pense qu'il en est de même pour la laïcité. En France la laïcité est un principe politique et juridique, représentée par la loi de 1905 de séparation des Eglises et de l'État. En Allemagne la notion de laïcité est beaucoup plus subtile, elle est représentée par le devoir d'information concernant chacune des religions ainsi que le devoir d'acceptation de celles-ci

Ioan Deroin  
ancienne élève  
du Lycée Franco-Allemand  
situé à Freiburg im Breigau



Valentine Zuber

Historienne  
Directrice d'Étude à l'École Pratique des  
Hautes Études (PSL)

La notion de laïcité telle que nous la connaissons en France, exposée dans la loi de séparation des Églises et de l'État de 1905, n'est pas semblable à la laïcité telle qu'elle est vécue dans les autres régions du monde. En effet, chaque État a sa propre traduction juridique et politique de la laïcité. Afin de nous éclairer sur ce sujet à l'échelle mondiale, nous avons fait appel à Valentine Zuber, Directrice d'Études à l'École Pratique des Hautes Études (PSL) et titulaire de la chaire « Religions et relations internationales ».

**CÉTAVOU : Pouvez-vous nous présenter une rapide typologie des formes de laïcité existant dans le monde et préciser en quoi le modèle français est-il spécifique ?**

Valentine Zuber : La laïcité, un principe partagé, des déclinaisons plurielles



**Ce journal  
est le vôtre !**

Écrivez-nous à : [journalcetavou@gmail.com](mailto:journalcetavou@gmail.com)  
ou sur notre [page Facebook](#) et faites-nous part  
de vos commentaires, réactions, propositions,  
idées, initiatives... afin que nous en soyons  
le relais.

# La laïcité, un principe partagé, des déclinaisons plurielles

Ce n'est pas parce que la plupart des États du monde ne revendique pas le terme même de laïcité pour décrire leur organisation politico-religieuse que le principe de laïcité ne concerne que les pays qui l'utilisent explicitement comme la France. Le terme se décline tout de même dans toutes les langues latines, et les réalités qu'il sous-tend sont bien souvent assez semblables dans les États qui se considèrent plutôt comme « neutre » ou « séculier ». La laïcité d'un État se mesure en effet moins à son organisation socio-religieuse ou à sa forme politique qu'au respect de plusieurs critères constitutifs de l'État de droit, tous respectueux du fonctionnement démocratique et des droits de l'homme :

- la liberté de conscience, de religion, de conviction et d'expression garantie à toutes et à tous, l'égalité civile de tous les individus indépendamment de leur identité convictionnelle ou religieuse, et la non-discrimination de telle ou telle minorité par rapport à la majorité ;
- la neutralité et/ou l'impartialité religieuse de l'État, lui interdisant d'interférer en quoi que ce soit dans l'élaboration ou le contenu des doctrines religieuses, ou de s'ingérer dans l'organisation interne des Églises ;
- l'abstention politique des organisations religieuses dans ce qui relève du domaine propre de l'État souverain et la reconnaissance absolue des lois civiles sur les lois religieuses dans l'espace commun ;
- l'indépendance des instances politiques vis-à-vis des normes religieuses.



Zuber V. (dir.), « La laïcité en France et dans le monde », la Documentation photographique, n°8119, sept-oct 2017, La Documentation Française, 64 P.

## En France : régime de séparation

La laïcité française - à la suite de la loi de 1905 - applique un modèle particulier de laïcité, celui du régime de séparation. Inventé aux USA à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, il connaît des déclinaisons nationales dans quelques autres pays dans le monde. Il s'oppose au modèle largement majoritaire qui prévoit une certaine reconnaissance voire une collaboration active entre les pouvoirs publics et les différentes religions. Il n'existe nulle part cependant de régimes séparatistes purs, et même en France, la non-reconnaissance légale des cultes, n'interdit aucunement la mise en place de relations entre l'État et les organisations religieuses (comme avec toute association, politique, ou autre émanant de la société civile). Par ailleurs, des entorses légales au régime de séparation continuent de persister de nos jours, en particulier dans certains territoires non soumis à la loi de 1905 (comme l'Alsace Moselle et la Guyane par exemple.), ou à propos du subventionnement rendu possible à l'État de l'école privée confessionnelle, et ce, depuis la loi Debré de 1959 •